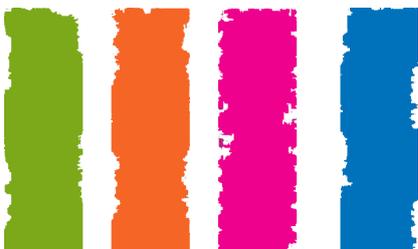


# L'École normale sociale de Paris (1911)



## Notice historique

L'École normale sociale a été créée en 1911 dans le quartier de Plaisance, à Paris, par Andrée Butillard et Aimée Novo, deux lyonnaises issues du mouvement des catholiques sociaux. Son but initial est « la formation de promotrices de l'action sociale dans tous les milieux sociaux - notamment les milieux du travail - par la formation des responsables des syndicats féminins chrétiens ».

En parallèle, l'ENS participe directement à l'organisation de syndicats féminins comme celui des couturières à domicile, ce qui renforce l'image générale d'une œuvre à vocation essentiellement syndicale. Les années 1920 vont être marquées par l'institutionnalisation de l'ENS. En effet, en 1919 est tout d'abord créée l'AFEAS (Association féminine pour l'étude et l'action sociale). Cette association loi 1901, déclarée officiellement, va servir de couverture juridique à l'ENS pour acquérir de nouveaux bâtiments au 56, rue du Docteur Blanche, dans le 16<sup>ème</sup> arr. de Paris. L'École se déclarera à son tour comme association loi 1901 le 20 décembre 1930, mais l'AFEAS restera propriétaire officielle de l'immeuble jusqu'au déménagement rue de Rennes en 1953. Cette époque est aussi celle de la mise en place de réels services sociaux. Les professions sociales ne sont pas encore clairement définies, mais l'école forme désormais ses élèves aux « carrières sociales », en trois ans, toujours sous la forme de cercles d'études et de sessions intensives. De plus, dès 1923, l'ENS travaille avec 6 autres écoles à la création du Comité d'entente des écoles françaises de service social, dans le but de créer un diplôme officiel, ce qui sera obtenu en 1932. Elle est officiellement habilitée à le préparer en 1933.

A partir de 1945, l'histoire de l'ENS est principalement liée aux diverses évolutions du diplôme (mise en place de la 1<sup>ère</sup> année mixte d'infirmière, modification des enseignements ou des modalités d'examens...). 1968 permet aux élèves de service social d'obtenir un réel statut d'étudiant et marque pour l'ENS l'abandon officiel de tout caractère confessionnel. En 1987, l'association crée auprès de l'école un centre social pour animer le quartier de la Chapelle dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

# Bibliographie

Bouquet (Brigitte), Garcette (Christine), Salomon (Georges-Michel), « Les premières écoles de service social (1908-1938) : un atout majeur pour la professionnalisation des assistantes sociales », *Vie sociale*, n°1-2 (« Histoire des premières écoles de Service Social 1908-1938 »), janvier-avril 1995, p. 6-10.

Boyer (Simone), Rater-Garcette (Christine), « Le Comité d'Entente des écoles de service social », *Vie sociale*, n°1-2, 1995, p. 121-140.

ECARTS, « L'origine confessionnelle et républicaine du travail social à travers l'exemple de trois écoles de service social 1900-1914 », *Ecarts*, n°7, 1989, 88 p. (articles de Brigitte Bouquet, Christine Garcette, M. Vasseur).

Guerrand (Roger-Henri), Rupp (Marie-Antoinette), *Brève histoire du service social en France. 1896-1976*, Toulouse, Privat, 1978, 183 p.

Knibiehler (Yvonne), *Nous, les assistantes sociales : naissance d'une profession, trente ans de souvenirs d'assistantes sociales françaises, 1930-1960*, Paris, Confédération française des professions sociales / Aubier, 1980, 383 p.

Le Tallec (Cyrille), *Les écoles de service social : 1910-1940*, Paris, L'Harmattan, 2004, 194 p.

Pascal (Henri), *Monographie de l'Ecole normale sociale 1911-1969*, E.N.S., 97 p.

Pascal (Henri), *Des syndicats féminins au service social : l'Ecole normale sociale*, [s.l.], [s.n.], [s.d.], 173 p.

Rater-Garcette (Christine), *L'Ecole normale sociale... Une certaine idée du social. Approche socio-historique de la professionnalisation du travail social*, Université Paris VIII, mémoire de DEA « Modes de vie et politiques sociales », 1989, 157 p.

Rater-Garcette (Christine), « De Rerum Novarum aux syndicats chrétiens : L'Ecole Normale Sociale », *Foi et Vie*, 1989.

Rater-Garcette (Christine), « Ecole normale sociale (Paris) », *Vie sociale*, n°1-2 (« HISTOIRE DES PREMIÈRES ÉCOLES DE SERVICE SOCIAL 1908-1938 »), 1995, p.37-46.

Rater-Garcette (Christine), *La professionnalisation du travail social : Action Sociale, Syndicalisme, Formation : 1880-1920*, préface de Michel Chauvière, Paris, L'Harmattan, 1996.



Pour citer cet article :

***Ecole normale sociale. Préparation au diplôme d'Etat de service social, diplôme d'Etat d'infirmière, brochure, 1959, 8 p.***



**Enfants en justice**

1959

# ÉCOLE NORMALE SOCIALE

Fondée en 1911

Agréée Administrativement

PRÉPARATION  
AUX  
DIPLOME D'ÉTAT DE SERVICE SOCIAL  
DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIÈRE



**123, Boulevard de Charonne - PARIS (XI<sup>e</sup>)**

(Anciennement : 80, Rue de Rennes - PARIS (VI<sup>e</sup>))

Téléphone : ROquette 57-98

Métro : Bagnolet

## BUT DE L'ÉCOLE

L'École prépare aux Diplômes d'Etat d'Assistante Sociale et d'Infirmière. Elle estime que, pour ces carrières, une formation professionnelle aussi approfondie que possible doit se doubler d'une formation personnelle réelle. C'est pourquoi l'enseignement donné à l'École, inspiré de la pensée sociale de l'Eglise Catholique, a pour but :

- d'aider les élèves à découvrir l'homme dans ses besoins et ses aspirations, et les valeurs humaines essentielles que les Infirmières et Assistantes Sociales ne doivent jamais perdre de vue dans l'aide professionnelle qu'elles ont à apporter aux personnes et dans l'action qu'elles doivent exercer sur les milieux de vie,
- de permettre à chaque élève de former sa pensée personnelle, d'éclairer sa conscience et d'acquérir un jugement solide, à partir des réalités sociales qu'elle découvre.

## DURÉE DES ÉTUDES

- Pour la Profession d'INFIRMIERE . 2 années complètes.
  - Pour la Profession d'ASSISTANTE SOCIALE : 3 années.
  - Pour l'obtention des deux Diplômes : 4 années.
- (la première année est commune aux deux professions)

## CONDITIONS D'ADMISSION

### 1) ELEVES INFIRMIERES :

- Etre âgée de 17 ans 8 mois au moins au 1<sup>er</sup> janvier qui suit l'entrée à l'École; aucune dispense n'est accordée.
- Etre titulaire de la première partie du Baccalauréat ; à défaut, avoir subi avec succès l'examen officiel d'admission aux Ecoles d'Infirmières.

### 2) ELEVES ASSISTANTES SOCIALES :

- Etre âgée de 19 ans au moins et de 36 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de l'entrée à l'École. Dans des cas exceptionnels — notamment pour les titulaires du Baccalauréat complet — des dispenses d'âge peuvent être accordées par le Ministère de la Santé Publique et de la Population
- Etre titulaire du Baccalauréat complet ; à défaut, avoir subi l'examen officiel d'admission aux Ecoles de Service Social.

**EXAMEN D'ENTREE PROPRE A L'ÉCOLE :** Toute élève demandant son admission doit se soumettre à cet examen qui a pour but d'apprécier ses aptitudes à la profession choisie.

Les candidates qui ne présentent pas le niveau d'études suffisant pour affronter les examens d'entrée doivent s'y préparer sérieusement et longuement.

Les cours préparatoires par correspondance conseillés par l'École sont :

- le Cours Catholique par Correspondance, 70, rue Michel-Ange, Paris (16<sup>e</sup>).
- le Cours par correspondance, 175, boulevard Saint-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).  
(tous deux donnent droit à la continuation des Allocations Familiales).
- Enfin : le Centre National d'Enseignement par Correspondance (Education Nationale), 60, boulevard Stalingrad, Vanves (Seine).

# ASSISTANTES SOCIALES

**LEUR FONCTION.** — L'Assistante Sociale a pour fonction d'apporter aux personnes, aux familles en difficulté, l'aide matérielle et psychologique qui convient le mieux. Elle travaille aussi à l'amélioration des relations humaines et collabore à l'action sociale générale pour une meilleure adaptation des institutions et des structures.

## **LA PREPARATION AU SERVICE SOCIAL** tend :

- à donner aux élèves les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession ;
- à leur faire acquérir les méthodes de Service Social ;
- et, afin de mieux utiliser celles-ci, à développer leurs aptitudes psychologiques et intellectuelles, leurs qualités humaines, un sens social sûr.

**LE PROGRAMME DES ETUDES.** — Il comporte un enseignement théorique et un enseignement pratique. L'Ecole attache une importance égale à ces deux formes d'enseignement.

## **Formation théorique :**

**1<sup>re</sup> année :** elle est médicale et médico-sociale :

- L'Homme — Ses besoins — Son milieu de vie.
- Anatomie et Physiologie — Microbiologie — Hygiène.
- Soins aux malades.
- Obstétrique — Puériculture — Médecine — Chirurgie — Maladies à incidences sociales.
- Législation — Morale Professionnelle — Enseignement Ménager.

**2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année :**

- Psychologie.
- Démographie.
- Sociologie.
- Droit civil, pénal, public.
- Législation sociale (Protection de la Famille et des Travailleurs).
- Service Social et Déontologie.
- Méthodes pratiques de Travail.
- Hygiène collective.
- Administration et Législation Sanitaire.
- Fléaux sociaux.
- Protection médico-sociale de l'Enfance.
- Hygiène mentale.

De plus, l'Ecole ajoute à ce programme officiel des cours de Philosophie et Morale Sociales basés sur l'Enseignement de l'Eglise Catholique.

### Formation pratique :

Elle est assurée en partie à l'École, mais surtout dans les stages par des Assistantes Sociales avec lesquelles les Monitrices d'École sont en liaison fréquente. La durée des stages est de 16 mois. Les élèves les effectuent dans des Services Médicaux, Médico-Sociaux et Sociaux.

**LE DIPLOME DE SERVICE SOCIAL**, délivré par le Ministère de la Santé Publique et de la Population, sanctionne les études de Service Social et donne seul le droit d'exercer la profession.

**LE PLACEMENT.** — Sur leur demande, les élèves peuvent être placées par l'École lorsqu'elles ont donné satisfaction au cours de leurs études. Les offres d'emploi sont nombreuses et les débouchés très divers :

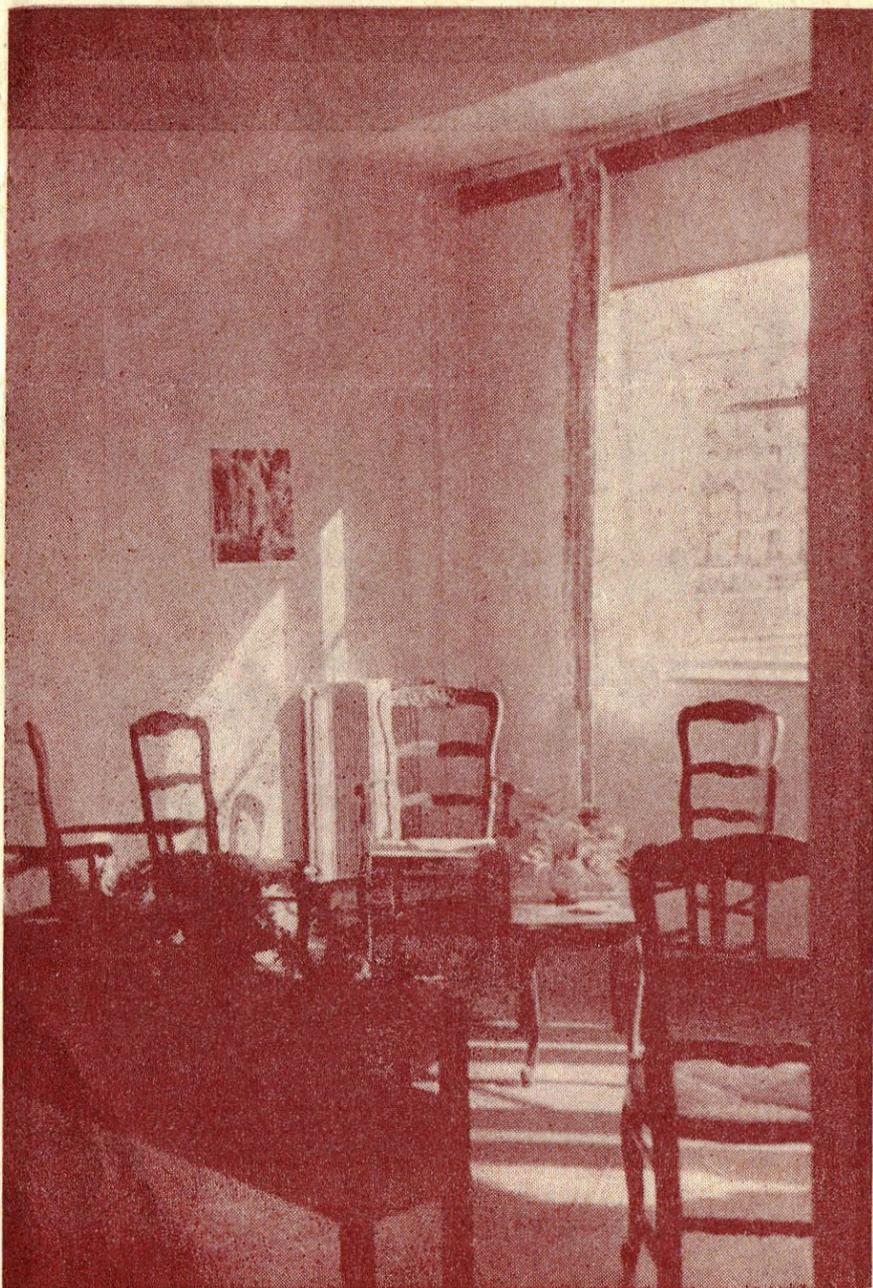
— Service familial urbains et ruraux s'adressant parfois à des milieux déterminés (Marins, Cheminots, Militaires, Etrangers...)

— Services médico-sociaux (Hygiène Scolaire, Hygiène Mentale, Protection Maternelle et Infantile...)

— Handicapés physiques (Aveugles, Paralysés...)

— Inadaptés sociaux (Service des Prisons, Service auprès du Tribunal pour Enfants et Adolescents...)

— Services sociaux d'Entreprises, Services publics et assimilés, Centres sociaux.



*Un coin de la Salle de Séjour*

# INFIRMIÈRES

**LEUR FONCTION.** — Collaboratrice du Médecin ou du Chirurgien, l'Infirmière — compréhensive des besoins du malade, de l'Opéré, du Blessé — peut exercer sa fonction de soignante et d'éducatrice de la santé à l'Hôpital, en Clinique, en Dispensaire, en Infirmerie d'usine, enfin à domicile. Elle apporte aussi son aide aux femmes en couches.

**LA PREPARATION A CETTE FONCTION** tend :

- à donner les connaissances nécessaires pour assurer les soins courants et appliquer les techniques nouvelles ;
- à acquérir la maturité, l'équilibre et la psychologie indispensables à la compréhension des malades ;
- à s'ouvrir aux problèmes humains et sociaux posés par la maladie ou l'accident.

**LE PROGRAMME DES ETUDES.** — Enseignement théorique et pratique réparti sur 2 années (la première année est commune à la formation hospitalière et sociale).

**Formation théorique :**

**1<sup>re</sup> année :** elle est médicale et médico-sociale :  
cf. Formation des Assistantes Sociales : 1<sup>re</sup> année.

**2<sup>e</sup> année :**

— Oto-rhino-laryngologie — Ophtalmologie — Urologie — Dermatologie — Maladies vénériennes.

Les cours de Médecine, Chirurgie, Hygiène, Obstétrique, Pharmacie, Législation enseignés en 1<sup>re</sup> année sont repris et notablement complétés et approfondis.

**Formation pratique :**

Elle est assurée à l'Ecole, tant en 1<sup>re</sup> qu'en 2<sup>e</sup> année par des exercices hebdomadaires en salle de démonstration ainsi que par des stages dans les Hôpitaux publics ou privés avec lesquels les Monitrices collaborent étroitement.

La durée des stages est de 22 mois :

- 1<sup>re</sup> année : 10 mois.
- 2<sup>e</sup> année : 12 mois.

Les stages sont effectués en services de Maternité, Médecine enfants et adultes, Chirurgie, Urologie, O. R. L., Dermatologie, Services Médico-Sociaux.

**Tenue blanche obligatoire** pour les stages et exercices pratiques :

- 3 blouses blanches à col rond.
- 4 tabliers blancs à bavette rapportée.  
- (longueur après blanchissage : 0 m. 35 du sol).
- 3 voiles blancs : 0 m. 60 x 0 m. 60.
- 1 paire de chaussures blanches, couvertes et silencieuses.

**PLACEMENT.** — Après obtention du Diplôme d'Etat et lorsqu'elles ont donné satisfaction au cours de leurs études, les élèves peuvent être placées par l'Ecole dans les Hôpitaux publics ou privés - Cliniques - Dispensaires - Infirmeries d'usine...

# INFIRMIÈRES

**LEUR FONCTION.** — Collaboratrice du Médecin ou du Chirurgien, l'Infirmière — compréhensive des besoins du malade, de l'Opéré, du Blessé — peut exercer sa fonction de soignante et d'éducatrice de la santé à l'Hôpital, en Clinique, en Dispensaire, en Infirmerie d'usine, enfin à domicile. Elle apporte aussi son aide aux femmes en couches.

**LA PREPARATION A CETTE FONCTION** tend :

- à donner les connaissances nécessaires pour assurer les soins courants et appliquer les techniques nouvelles ;
- à acquérir la maturité, l'équilibre et la psychologie indispensables à la compréhension des malades ;
- à s'ouvrir aux problèmes humains et sociaux posés par la maladie ou l'accident.

**LE PROGRAMME DES ETUDES.** — Enseignement théorique et pratique réparti sur 2 années (la première année est commune à la formation hospitalière et sociale).

**Formation théorique :**

**1<sup>re</sup> année :** elle est médicale et médico-sociale :  
cf. Formation des Assistantes Sociales : 1<sup>re</sup> année.

**2<sup>e</sup> année :**

— Oto-rhino-laryngologie — Ophtalmologie — Urologie — Dermatologie — Maladies vénériennes.

Les cours de Médecine, Chirurgie, Hygiène, Obstétrique, Pharmacie, Législation enseignés en 1<sup>re</sup> année sont repris et notablement complétés et approfondis.

**Formation pratique :**

Elle est assurée à l'Ecole, tant en 1<sup>re</sup> qu'en 2<sup>e</sup> année par des exercices hebdomadaires en salle de démonstration ainsi que par des stages dans les Hôpitaux publics ou privés avec lesquels les Monitrices collaborent étroitement.

La durée des stages est de 22 mois :

- 1<sup>re</sup> année : 10 mois.
- 2<sup>e</sup> année : 12 mois.

Les stages sont effectués en services de Maternité, Médecine enfants et adultes, Chirurgie, Urologie, O. R. L., Dermatologie, Services Médico-Sociaux.

**Tenue blanche obligatoire** pour les stages et exercices pratiques :

- 3 blouses blanches à col rond.
- 4 tabliers blancs à bavette rapportée.  
(longueur après blanchissage : 0 m. 35 du sol).
- 3 voiles blancs : 0 m. 60 x 0 m. 60.
- 1 paire de chaussures blanches, couvertes et silencieuses.

**PLACEMENT.** — Après obtention du Diplôme d'Etat et lorsqu'elles ont donné satisfaction au cours de leurs études, les élèves peuvent être placées par l'Ecole dans les Hôpitaux publics ou privés - Cliniques - Dispensaires - Infirmeries d'usine...

## VIE A L'ÉCOLE - FOYER

L'École comporte un agréable et confortable Foyer : 50 chambres individuelles ou à deux lits, avec cabinet de toilette — douches à chaque étage - buanderie - salle à manger - salle de séjour - que complète la bibliothèque de l'École.

Le Restaurant du Foyer est agréé comme Restaurant Universitaire exclusivement féminin.

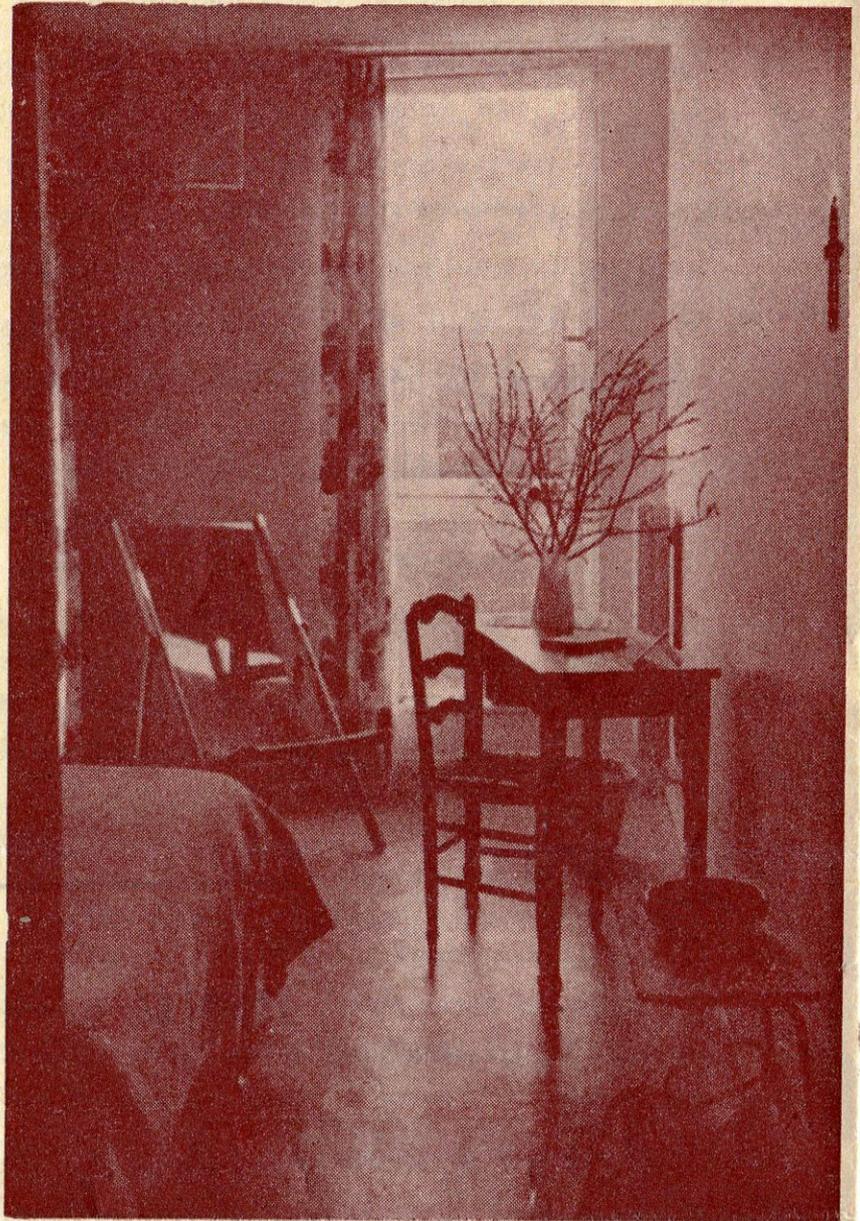
Réservé par priorité aux élèves de Province et de Grande banlieue, le Foyer s'ouvre également dans la mesure des places disponibles aux étudiantes en Facultés, Françaises et Etrangères.

Pour les externes, régime de la demi-pension les jours de cours - Economie de trajets - Réduction de fatigue.

### CONDITIONS POUR L'ANNÉE :

**Pension des internes :** de 220 NF à 250 NF - par mois selon la chambre (1 ou 2 lits). Réduction allant jusqu'à 60 NF pour les bénéficiaires des Restaurants Universitaires contre remise des tickets correspondants.

Payable du 1<sup>er</sup> au 10 de chaque mois. Tout mois commencé est dû en totalité.



*Chambre d'élève*

**Repas des externes :** 2 NF par repas ou remise d'un ticket de Restaurant Universitaire.

Participation mensuelle aux charges :

- en 1<sup>re</sup> année.
- 5 NF } en 2<sup>e</sup> année Hospitalière.
- 8 NF - en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années Sociales.

